

**Rapport de minorité de la Commission des finances
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.36PR
concernant
le budget de l'année 2022**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 1^{er}, 8 et 15 novembre 2021.

Elle était composée de Mesdames Sophie MAYOR, excusée le 15 novembre et non-remplacée, Raluca VILLARD, et de Messieurs Younes SEGHROUCHNI, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Ramzy KAROUI, excusé et remplacé par Ervin SHEU, Juan Antonio RAMIREZ, excusé le 8 novembre et remplacé par Gildo DALL'AGLIO, et de la soussignée, désignée rapportrice de minorité.

La délégation municipale était composée, les 1^{er} et 8 novembre, de M. Fabrice WEBER, Chef du service des finances et le 15 novembre, de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions vivement pour la présentation détaillée du budget, sa mise en perspective et les éclaircissements apportés.

Généralités sur le budget

Le budget 2022 a pour objectif premier de renforcer les services communaux afin qu'ils puissent répondre aux besoins de la population. Les services sont actuellement sous pression et en sous-effectifs, avec pour conséquence des milliers d'heures supplémentaires accumulées au sein de l'administration. Cette situation intenable est généralisée et concerne l'ensemble des services de la Ville. La Municipalité refuse de continuer à peser davantage sur le personnel communal et exprime avec le budget 2022 sa volonté de renforcer les ressources permettant d'offrir à la population yverdonnoise une administration communale efficace, le développement de nouveaux services et la mise en œuvre d'actions prévues dans les domaines de la digitalisation des services, de la transition énergétique et du plan climat.

La minorité de la Commission des finances salue la décision de la Municipalité de centrer le présent budget sur l'amélioration du fonctionnement de l'administration pour l'ensemble des dicastères de la Commune. L'augmentation des ETP est néanmoins à relativiser, dans la mesure où près de la moitié des postes supplémentaires ne sont pas de nouveaux postes mais des « compensations », à savoir des régularisations de postes déjà existants au statut précaire (auxiliaires et mandats externes), ce qui permet d'offrir aux employé-es concerné-es de meilleures conditions de travail. Cette régularisation est, aux yeux de la minorité de la commission des finances, fondamentale pour une administration publique qui doit montrer l'exemple.

Ce budget répond par ailleurs à des demandes répétées de la COGE et du Conseil communal, notamment le doublement du poste à l'Office du logement à la suite de l'audit, l'augmentation des effectifs au sein de la Bibliothèque publique et la création du poste de coordinateur de projets au Secrétariat général, dans le but de renforcer de manière systématique la façon dont les services collaborent lors de projets transversaux. Quant aux nouveaux postes au Service des énergies, ils ont pour but de permettre à ce service de se préparer à la libéralisation du marché, en se dotant de professionnels en mesure de développer de nouvelles prestations et de promouvoir les activités du service pour maintenir et gagner des clients.

Certaines lignes du budget sont également prévues pour la mise en œuvre du plan directeur de la nature et du plan directeur de la culture. La minorité de la COFI se réjouit de voir la volonté de la Municipalité de mettre en œuvre rapidement ces plans directeurs et de répondre par là à des demandes répétées de notre Conseil.

La Municipalité a également mis en avant son souhait de renforcer la sécurité informatique de l'administration publique, donnant ainsi à la Ville plus de moyens pour répondre aux nombreuses attaques auxquelles elle fait quotidiennement face. La minorité de la Commission salue également l'augmentation de 0.7 ETP pour les travailleurs sociaux, qui étaient largement en deçà des besoins de la Ville.

Evidemment, ces nouveaux engagements ne doivent pas empêcher la Municipalité de redoubler d'efforts afin de s'assurer que les tâches confiées aux employé·es de l'administration soient en adéquation avec leur cahier des charges et avec les besoins avérés des habitant·es de la commune.

La minorité de la Commission des finances constate que les 39.67 ETP supplémentaires proposés par le budget 2022 permettent d'atteindre le nombre total de 551.04 ETP au sein de l'administration communale. Si les postes supplémentaires sont répartis sur l'ensemble des services, il peut être relevé que le service avec le plus d'ETP est celui de la sécurité publique, comptabilisant un quart de l'ensemble des ETP, dont 86.2 pour la Police du Nord Vaudois.

39 places d'apprentissage sont également prévues au budget 2022, et la minorité de la commission ne peut que saluer la volonté de la Municipalité de promouvoir la formation au sein du personnel de la Commune.

A ce titre, la minorité de la Commission invite la Municipalité à promouvoir également la formation continue du personnel de la Commune en utilisant les montants mis à la disposition des services dans le cadre des frais de formation.

Le budget 2022 comprend la création de 22 places supplémentaires d'accueil de jour au sein de l'UAPE des Cygnes et de la garderie Tom Pouce. La minorité de la Commission félicite la Municipalité pour la création de ces places tant attendues par la population et espère que d'autres places pourront rapidement être créées.

La Municipalité, consciente des besoins exprimés, accroît le soutien apporté aux événements sportifs et culturels, ceci dans un contexte de sortie de crise sanitaire, décision que la minorité de la Commission considère favorablement.

La minorité de la Commission salue également la mise en place du fonds environnemental alimenté par la taxe déchets, tel que cela avait été demandé par le Conseil communal, tout comme elle approuve la création du Service de la mobilité, qui permettra de définir et mettre

en œuvre une stratégie cohérente de développement de la mobilité durable et de répondre aux défis actuels et futurs, dans ce domaine.

La minorité de la Commission est ainsi convaincue que les investissements décidés par la Municipalité vont permettre d'étoffer les offres proposées aux habitant-es et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyen-nes, renforçant de ce fait l'attractivité de la Ville et son positionnement.

En ce qui concerne les revenus, le budget 2022 reste très prudent quant aux recettes fiscales attendues, qui se situent en dessous des augmentations prévues par l'État de Vaud. En effet, si l'État de Vaud considère que les perspectives économiques pour les sociétés sont très élevées, le budget yverdonnois 2022 reste de son côté prudent.

La Municipalité a décidé d'augmenter certains émoluments, notamment les tarifs des permis de construire et d'habiter, pour se rapprocher des coûts effectifs du traitement des dossiers. La minorité de la commission salue l'adaptation des tarifs de stationnement, même s'ils restent relativement bas par rapport à d'autres villes de Suisse romande. L'augmentation du prix de l'eau, de l'électricité et du gaz sont liés à l'augmentation du prix d'achat, qui augmentent les charges pour un total de 4.4 millions, et d'autre part aux besoins pour couvrir les investissements à venir. Pour rappel, la Ville ne peut faire de bénéfice sur la vente de l'eau.

Concernant le Stade, la minorité de la Commission constate une augmentation des charges liée au prix de l'énergie et de l'eau et au passage en Challenge League de l'équipe de football. La minorité de la Commission invite la Municipalité à se questionner sur la possibilité de répercuter cette augmentation des charges sur les entités qui en sont bénéficiaires. La minorité de la Commission espère également que le mandat de prospection mis en place pour la Marive permettra d'en diminuer le déficit.

Concernant le déficit budgétaire de plus de 8 millions, la minorité de la Commission des finances espère que ce budget déficitaire connaîtra – au moment des comptes – le même sort que les budgets des années précédentes, à savoir un déficit diminué de 3 à 4 millions. Aussi, la minorité de la Commission rappelle l'impact des importants investissements consentis par le passé, qui engendrent une dépense supplémentaire non négligeable d'un million au sein du budget 2022 au titre d'amortissement.

Finalement, il apparaît clairement que la Municipalité comptait sur l'entrée financière escomptée de la vente de Verdun pour diminuer de près de 1.7 millions le déficit. La minorité de la Commission partage le souhait exprimé par le Conseil communal de cesser de compter sur l'encaissement de produits uniques extraordinaires pour diminuer le déficit budgétaire et invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour valoriser les terrains communaux et ainsi dégager des revenus réguliers sur le long terme.

Conclusions :

La minorité de la Commission salue le choix de la Municipalité d'investir dans le personnel de l'ensemble de l'administration communale afin de faire face aux besoins croissants de notre Ville, qui a passé le cap des 30'000 habitant-es et qui doit évoluer en conséquence. La minorité de la Commission espère que ces engagements permettront une véritable amélioration des services, renforçant l'attractivité de la Ville et son positionnement, conduisant à terme à une augmentation des recettes communales.

Une analyse critique des nouveaux postes proposés et les demandes d'explication systématique ont convaincu la minorité de la Commission de leur pertinence et des besoins

des services. La qualité du travail effectué par le personnel de l'administration communal doit être relevée et il importe à la minorité de la Commission de lui donner les moyens de remplir sa mission, dans l'intérêt de l'ensemble de la population yverdonnoise. Les nouveaux postes permettront entre autres de combler les sous-effectifs, de régulariser des situations précaires, de répondre à de nombreuses demandes de notre Conseil, de soutenir d'avantage les milieux culturels et sportifs, de développer le nombre de places d'accueil de la petite enfance et de répondre aux enjeux de mobilité de notre Ville.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Marisa PARDO, rapportrice de minorité



Yverdon-les-Bains, le 29 novembre 2021